

**QUIMPER BRETAGNE
OCCIDENTALE
CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

Séance du 11 juillet 2023

**Rapporteur :
Monsieur Alain
DECOURCHELLE**

N° 7

ACTE RENDU EXECUTOIRE

compte tenu de :

- la publicité sur le site Internet, pour une durée de deux mois, à compter du : 17/07/2023
- la transmission au contrôle de légalité le : 17/07/2023 (accusé de réception du 17/07/2023)

*Acte original consultable au service des assemblées
Hôtel de Ville et d'agglomération
44, place Saint-Corentin – CS 26004 - 29107 Quimper Cedex*

**Programme local de l'habitat 2019-2024
Subventions et contributions de Quimper Bretagne Occidentale au partenaire de la
politique locale de l'habitat et du logement, la Fondation Masse Trévidy pour l'année
2023**

Dans le cadre de son Plan Local de l'Habitat (PLH) et de sa politique volontariste de l'habitat, l'agglomération s'appuie sur un réseau d'acteurs locaux du logement, qui, sous forme d'informations, d'aide au montage de dossiers ou de services divers aux particuliers, participent et contribuent aux projets et dispositifs en cours. Ces échanges se traduisent en particulier par l'animation de partenariats renforcés qui donnent lieu chaque année à des participations financières en faveur de plusieurs associations ou organismes.

Ces partenariats sont définis notamment par des conventions pluriannuelles ou des contributions annuelles. La Fondation Massé Trévidy sollicite, par voie d'avenant, une réévaluation du soutien de QBO.

La Fondation Massé Trévidy (FMT) met en œuvre des dispositifs d'accompagnement, d'orientation ou d'intermédiation locative que soutient QBO par le biais de deux conventions 2022-2024 :

- convention résidences habitat jeunes : hébergement et accompagnement socioéducatif pour 90 places : 19 800€ (220€/place) + accueil information orientation : 18 000€ ;
- convention cap logement SIVS (Service Immobilier à Vocation Sociale c'est-à-dire gestion d'un parc de logements sous-loués à des personnes en situation de précarité sur le plan du logement, soit en sous-location directe, soit en « bail

glissant » avec des offices publics HLM) : 15 000€ (100€/logement géré avec maximum de subvention de 15 000€).

Le SIVS gère un parc de logement de 160 logements sur le territoire de QBO et les résidences habitat jeunes gèrent 90 places sur QBO (chiffres 2021).

Compte-tenu de la hausse des coûts de l'énergie, de la revalorisation des salaires du secteur social, de l'augmentation des frais d'entretien et de réparation des logements, de la hausse des impayés de loyers du fait de la précarisation des ménages accueillis, la Fondation Massé Trévidy est confrontée à une hausse très importante de ses charges sans possibilité d'accroître les loyers qui sont encadrés et plafonnés.

Dans le même temps, les subventions des partenaires sont restées identiques depuis des années sans revalorisation (EPCI, CAF, bailleurs sociaux sur frais de gestion des logements de leur parc). Il n'y a eu aucune augmentation de la participation de QBO depuis 2009.

L'organisme voit donc son déficit structurel s'accroître depuis 2021 (sur le SIVS : 40 000€ en 2021, 60 000€ en 2022 et estimé à 100 000€ pour 2023).

L'État et le Conseil Départemental du Finistère (CD29), autorités de tutelle, financent les mesures sociales liées au logement (accompagnement social, Accompagnement Social Lié au Logement (ASLL), Accompagnement Vers et Dans le Logement (AVDL), etc.) les autres financeurs (EPCI, CAF) la gestion locative ainsi que la captation pour le SIVS.

Début 2023, le CD29 a annoncé faire évoluer son niveau de soutien aux accompagnements sociaux ASLL (géré par le FSL) en arrêtant à compter de juillet 2023 les ASLL « *recherche logement* » avec, par voie de conséquence, une difficulté supplémentaire pour les opérateurs comme la FMT pour continuer à assurer la pérennité du SIVS.

La demande de la Fondation Massé Trévidy est donc de passer :

- pour le SIVS, d'un forfait de 100€ par place à 150€ par place, soit de passer d'une subvention maximale de 15 000€ à 24 000€ (nouveau plafond pour les 160 logements) ;
- pour les résidences habitat jeunes, de 220€ par place à 250€ par place, soit d'une subvention de 19 800€ pour 90 places à 22 500€.

Il est proposé d'accéder à la demande de revalorisation à compter du 1^{er} juillet (date de l'arrêt de l'ASLL recherche du CD29) par voie d'avenant avec impact budgétaire de +5 850€, soit deux subventions pour un montant global, en 2023, de 58 650€ (contre 52 800€ en 2022).

Ces nouveaux montants proposés à compter de 2023 deviendront une nouvelle référence pour les années ultérieures quant au niveau de soutien de QBO. L'année 2024 verra ainsi la contribution s'élever à 64 500€ (pour les deux conventions).

Après avoir délibéré, le conseil communautaire décide, à l'unanimité des suffrages exprimés, d'autoriser madame la présidente de Quimper Bretagne Occidentale :

1 - à signer les avenants aux conventions 2022-2024 avec la Fondation Massé Trévidy ;

2 - à verser à la Fondation Massé Trévidy les subventions et contributions, au titre de l'exercice 2023, pour un montant de 58 650€.